

FICHE D'INSCRIPTION

Le Plongeoir accompagne les artistes de cirque, professionnels ou en formation, dans leur quotidien en mettant à leur disposition des espaces de travail et des services adaptés à leurs besoins. Avec **La Maison des artistes**, Le Plongeoir s'engage pour soutenir les conditions de travail des artistes et favoriser leur implantation sur le territoire.

S'INSCRIRE À LA MAISON DES ARTISTES

Pour accéder à l'ensemble des services de La Maison des artistes, une inscription est nécessaire.

→ L'ENTRAÎNEMENT LIBRE

Le Plongeoir propose des créneaux d'entraînement libre non encadrés. L'entraînement se déroule dans la grande salle de La Cité du Cirque : c'est un espace d'enseignements et de pratiques partagés avec différents publics.

Quand ? de septembre à juillet, du mardi au samedi, avec des horaires qui diffèrent selon la période (scolaire ou vacances). Ces horaires sont susceptibles de modification : les personnes inscrites sont alors informées des changements par e-mail.

Les espaces disponibles varient selon les activités d'enseignements qui ont lieu dans la grande salle : en cas de doute sur la disponibilité d'un espace, adressez-vous à une personne de l'équipe du pôle des Enseignements et pratiques du Plongeoir. Il est toléré de s'échauffer et de s'étirer en-dehors des tapis un peu avant et un peu après les créneaux horaires indiqués.

Horaires 2026-2027	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Période scolaire	11h à 16h	11h à 16h	9h30 à 16h	9h30 à 18h15	9h30 à 17h
Période de vacances	11h à 16h	11h à 16h	9h30 à 16h	9h30 à 17h	/

! Nouveaux horaires d'ouverture de La Cité du Cirque

L'accueil de La Cité du Cirque ferme le midi entre 12h30 et 13h45 (14h pendant les vacances scolaires). L'accès à la salle ne pourra pas se faire sur cette plage horaire.

Rendez-vous technique

Une fois l'inscription à **La Maison des artistes** effectuée, un entretien préalable est obligatoire avec Géraldine Boy et/ou Cédric Brodeur pour faire le point sur les possibilités techniques entre votre pratique et nos espaces.

→ LES PERMANENCES D'OSTÉOPATHIE

En association avec Anne-Sophie Mathé, ostéopathe-kinésithérapeute membre du réseau CIRK'ostéo, Le Plongeoir organise tout au long de la saison des permanences de soin ostéopathique à destination des artistes de cirque. Seuls les artistes inscrits à La Maison des artistes peuvent bénéficier de l'accès à ce service.

La permanence **a lieu à La Maison des artistes, à La Cité du Cirque**

Les dates 2026-2027 : **vendredi 23 octobre 2026 ; samedi 14 novembre 2026 ; vendredi 15 janvier 2027 ; vendredi 12 février 2027 ; vendredi 16 avril 2027**

Tarifs et réservations

Le règlement de la consultation s'effectue en direct avec l'ostéopathe. Elle s'ajoute au règlement de votre inscription à La Maison des artistes.

Tarif de la consultation : 20 € (chèque ou espèces uniquement, paiement sur place)

Pour réserver un créneau, un lien vous sera communiqué par mail après votre inscription.

→ L'ESPACE DE COWORKING

Pour favoriser le travail individuel ou collaboratif, Le Plongeoir met à disposition un espace avec des bureaux partagés et une salle de réunion équipée d'un système de visioconférence.

Horaires 2026-2027	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période scolaire	14h à 17h	14h à 17h	9h30 à 17h	9h30 à 17h	9h30 à 17h
Période de vacances	14h à 17h	14h à 17h	9h30 à 17h	9h30 à 17h	9h30 à 17h

! Nouveaux horaires d'ouverture de La Cité du Cirque

L'accueil de La Cité du Cirque ferme le midi entre 12h30 et 13h45 (14h pendant les vacances scolaires). L'accès à la salle ne pourra pas se faire sur cette plage horaire.

Les espaces

→ Un espace cuisine

Une cuisine aménagée pour une pause café ou thé, ou pour rester sur place lors de la pause déjeuner.

Cet espace peut être également mobilisé pour les équipes artistiques en diffusion ou en résidence dans le cadre de la programmation du Plongeoir.

→ Un espace bureau

Trois bureaux distincts disponibles sur l'ensemble des créneaux pour un temps de travail individuel.

→ Un espace réunion

Un espace dédié à la réunion de plusieurs personnes pour travailler en équipe. Cet espace peut accueillir jusqu'à 6 personnes et bénéficie d'un système de visioconférence, permettant de pouvoir utiliser l'écran pour projeter des contenus ou effectuer une réunion en ligne.

Réservation

Pour réserver un espace de coworking, un lien vous sera communiqué par mail après votre inscription.

ORGANISATION

Accès aux services de La Maison des artistes du lundi 7 septembre 2026 au vendredi 23 juillet 2027.

Les horaires peuvent différer pendant les périodes de vacances scolaires.

Les services de la Maison des artistes (l'entraînement libre et l'espace de coworking) ne sont pas accessibles pendant les périodes de fermetures du Plongeoir. Merci de bien prendre connaissance des informations suivantes :

*** Vacances scolaires (zone B) :**

- 17 octobre au 1^{er} novembre 2026
- 19 décembre 2026 au 3 janvier 2027
- 20 février au 7 mars 2027
- 17 avril au 3 mai 2027
- 3 au 23 juillet 2027

Fermetures d'établissement aux dates suivantes :

- les jours fériés (11 novembre, 29 mars, 1^{er} mai, 6 au 9 mai, 17 mai, 14 juillet)
- du 24 décembre au 3 janvier (fermeture hivernale)
- du 19 au 31 mai (festival Le Mans fait son cirque)
- à partir du 24 juillet (fermeture estivale)

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à La Maison des artistes est annuelle et valable pour une saison, de septembre 2026 à juillet 2027.

Les inscriptions s'effectuent à l'accueil de La Cité du Cirque aux horaires d'ouvertures habituels.

Tarifs

➔ Formule saison : 80 €

Cette formule comprend l'accès tout au long de la saison à l'entraînement libre, à l'espace de coworking, aux permanences d'ostéopathie, la licence de la Fédération Française des Ecoles de Cirque et la Carte du Plongeoir.

➔ Formule courte durée : 40 €

Cette formule comprend un accès court (valable 2 semaines) à l'entraînement libre, à l'espace de coworking, aux permanences d'ostéopathie et la Carte du Plongeoir.

➔ Formule saison accompagnante et accompagnant : 30 €

Cette formule comprend l'accès tout au long de la saison aux accompagnantes et accompagnants des artistes à l'espace de coworking et la Carte du Plongeoir.

Licence de la Fédération française des écoles de cirque

La licence de la Fédération française des écoles de cirque est individuelle, obligatoire et inclut une assurance couvrant la personne durant l'entraînement. Un tableau descriptif des garanties est affiché au Plongeoir. La licence couvre aussi pour toute autre activité d'enseignement dans l'année (stage week-end...).

Sur présentation de votre carte de licence de la Fédération française des écoles de cirque, bénéficiez de 10 % de réduction à La Boîte à Jeux, 20 rue Nationale au Mans (valable sur tout le magasin et sur le matériel de cirque)

La Carte du Plongeoir

La Carte du Plongeoir fait de vous un adhérent ou une adhérente à la communauté des Plongeurs et des Plongeuses. Elle vous permet de bénéficier d'avantages (tarifs préférentiel, offres promotionnelles), de rendez-vous artistiques et conviviaux privilégiés et de participer à la gouvernance de l'établissement en élisant un ou une représentante au conseil d'administration du Plongeoir.

C'est aussi la possibilité d'accéder aux tarifs préférentiels des Quinconces et l'Espal, scène nationale du Mans et de l'Entracte, scène conventionnée de Sablé-sur-Sarthe sur simple présentation de la carte.

Pour obtenir votre carte, rendez-vous à la billetterie du Chapiteau.

Moyens de paiement acceptés

Carte bancaire, espèces, chèques (à l'ordre de : régie de recettes du Plongeoir – Cité du Cirque), chèques vacances (ANCV), coupons sport (ANCV), bons temps libre (CAF). Facture éditée sur demande.

CONTACTS

➔ L'entraînement libre

Géraldine Boy, responsable du pôle Enseignements et pratiques
geraldine.boy@leplongeoir-cirque.fr

Technique et accroches

Cédric Brodeur, régisseur plateau et responsable des accroches
technique@leplongeoir-cirque.fr

➔ L'espace de coworking

Inscription aux espaces : inscriptions@leplongeoir-cirque.fr – 02 43 47 45 54

Responsable des espaces : Cassandre Torre, responsable de production - cassandre.torre@leplongeoir-cirque.fr

Réservé à l'administration

RGLMT : ☐ CB : ☐ Chèque : ☐ Espèces : ☐ Bons CAF ☐ Autres :

— FICHE ADMINISTRATIVE —

Date de la demande :/...../.....

Contact

Nom : Prénom :

Compagnie ou établissement de formation :

Date de naissance : Âge au 1/09/2026 : Genre : ☐ féminin ☐ masculin ☐ neutre

Adresse :

Code postal - Ville :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

E-mail* :

* En renseignant votre adresse e-mail, vous consentez à recevoir les informations ponctuelles du Plongeur sur l'organisation de La Maison des artistes et sur la vie de l'établissement. Cette adresse e-mail est utilisée exclusivement par Le Plongeur à ces fins et n'est pas communiquée à des tiers. Vous pouvez à tout moment mettre fin à la réception de ces e-mails en utilisant le lien intégré dans l'e-mail.

Projet d'entraînement

Catégorie : ☐ amateur confirmé ☐ en formation ☐ professionnel

Discipline(s) : ☐ acrobatie ☐ aérien ☐ équilibre ☐ jeu ☐ jonglage ☐ monocycle ☐ autre :

Objet de l'entraînement (recherche, perfectionnement, projet artistique...) :

.....
.....

Indications médicales

Avez-vous une situation médicale particulière à nous partager en cas d'urgence (allergies, épilepsie, handicaps, traitement spécifique...) ?

.....
.....

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : Prénom : Téléphone 1 :

Formule choisie

☐ Formule saison 80 € ☐ Formule courte durée 40 € ☐ Formule saison accompagnant 30 €

Engagement

En vous inscrivant à l'entraînement libre au Plongeur,

vous vous engagez à respecter le règlement, les lieux et le matériel mis à disposition. Vous serez tenue et tenu responsable en cas de détérioration volontaire du matériel. Votre licence vous couvre en cas d'accident corporel ou d'endommagement involontaire ;

vous vous engagez à respecter l'espace spécifique d'entraînement qui vous sera attribué ;

vous vous engagez à respecter strictement le protocole sanitaire qui serait en vigueur.

Fait à le Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »